



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 4 DECEMBRE 2018**



BEL **INFO**
BELFAUX
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 DECEMBRE 2018

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Muriel Besson Gummy.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et auditeurs.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

La Présidente demande aux conseillers généraux de transmettre rapidement toutes leurs interventions par écrit à Mme Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Mme la Présidente excuse l'absence de Mme Christiane Bapst du groupe PS-PCS Ouverture, M. Alain Bise et M. Frédéric Brühlhart du groupe PDC-Belfaux Futuro et de Mme Anne de Steiger de l'Entente villageoise Autafond.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Mme la Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 29 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 13 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 4 décembre 2018, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 octobre 2018
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Budgets 2019
 - 4.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 4.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement
 - 4.3 Budget d'investissements
 - a) Installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal (*message no 69*)
 - b) Pose d'un éclairage public sur la route de la Sonnaz (*message no 70*)
 - c) Etudes préliminaires de la « porte d'entrée du village » côté Grolley et du concept de la route de Lossy (*message no 71*)
 - d) Construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires, demande de crédit complémentaire (*message no 72*)
 - 4.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
5. Plan financier de la période 2019 – 2023, préavis de la Commission financière
6. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal (*message no 73*)
7. Propositions
8. Questions
9. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Muriel Besson Gurny



La Secrétaire

Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 octobre 2018

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 octobre 2018 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Paul Bossy** concernant son intervention au point 10, traitant des questions, pages 17 et 18 :

Stationnements illégaux sur le territoire de la commune de Belfaux,

A sa demande, le texte est modifié de la manière suivante :

*« Avec une telle délégation de compétence, l'autorité communale **pourrait-elle** sévir sur l'ensemble des routes sises sur le territoire communal que ce soit sur les routes cantonales, les routes communales et aussi sur certaines routes de quartier qui ne font pas partie du domaine public communal ».*

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset** concernant son intervention au point 10, traitant des questions, page 16 :

Résultats concernant l'enquête effectuée par la commission Senior+ « Ma commune est-elle conviviale pour les séniors ? »,

A sa demande, le texte est complété, de la manière suivante :

Une enquête avait été faite il y a plus de deux ans. Pour l'organisation éventuelle de tables d'hôtes pour séniors, Mme Berset s'était annoncée. A ce jour, elle n'a reçu aucune information, ni réponse. Elle demande où en est le projet.

Concernant les interventions spontanées, Mme Berset aimerait qu'il y ait un équilibre entre les textes remis à la secrétaire et les interventions spontanées qui ne sont pas transcrites dans leur entier.

Moyennant ces modifications, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par 29 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

« Au lendemain de la séance du 30 octobre du Conseil général, avez-vous reçu comme moi le « push » de l'application de Belfaux ? Si ce n'est pas le cas, alors je vous informe qu'un court message résumait les décisions prises par vous-mêmes lors de l'approbation et l'approbation du crédit pour le bâtiment de la Petite Enfance et cette information a également été reprise dans la Liberté ! Le Bureau s'est déterminé sur une procédure de transmission des décisions prises lors des séances du Conseil général. Ainsi un résumé des décisions est publié le lendemain avec l'application « push » et sur le site internet de la Commune.

Le responsable d'établissement, M. Stéphane Sugnaux a adressé une lettre au Conseil général pour exprimer sa reconnaissance suite à l'acceptation du crédit pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance.

Le Bureau vous informe en outre que l'élection de la présidence et de la vice-présidence se déroulera lors de la prochaine séance du Conseil général de mars prochain. Au sujet de 2019, je vous invite à prendre note des dates des quatre séances du Conseil général prévues comme habituellement le mardi : il s'agira du 19 mars, du 28 mai, du 24 septembre et du 3 décembre.

Ces séances auront lieu à 19h30 dans la présente salle.

Je passe maintenant la parole au Conseil communal pour les informations que ses membres ont à communiquer ».

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique prend la parole :

BIBLIOTHEQUE REGIONALE

« Tenant compte des diverses rumeurs qui circulent, je vous donne ces quelques informations en lien avec la bibliothèque régionale de Belfaux et son organisation.

- La Bibliothèque régionale de Belfaux est organisée en association de communes. Les villages de la paroisse et la paroisse en sont membres. Un comité de direction composé de représentant-e-s des communes et de la paroisse, de la directrice de la bibliothèque et d'une bibliothécaire faisant office de secrétaire en assure la gestion. Les délégués sont nommés en début de législature et ils désignent leur président. Pour cette présente législature, Mme Muriel Frésard, déléguée de notre commune, a été nommée présidente de l'Association. Les communes soutiennent la bibliothèque par une participation financière de CHF 15.00 par habitant.*
- La commune de La Sonnaz, de par la fusion de son cercle scolaire avec celui de la commune de Granges-Paccot et parce que ses enfants se servent désormais à la bibliothèque de cette commune, a quitté l'Association. Cette sortie de l'entente devient effective en 2019. Pour notre bibliothèque, cette défection représente un manque dans le chapitre des recettes de CHF 15'000.00.*
- Le comité de la bibliothèque s'est donc mis au travail pour remodeler le budget 2019 et a cherché des solutions pour combler ce déficit. Celui-ci a été présenté aux communes (qui ne sont à ce jour plus que 2, Belfaux et Corminboeuf, suite aux fusions de plusieurs communes et au départ de La Sonnaz) avec un déficit d'environ CHF 6'000.00 leur demandant le cas échéant de prendre en charge ce déficit, soit environ CHF 3'000.00 pour Belfaux et CHF 3'000.00 pour Corminboeuf. Ce que le Conseil communal a accepté sans discussion. Mme Muriel Frésard, présidente de ladite bibliothèque, est à même de répondre à toutes les questions qui vous tracassent quant aux analyses effectuées et aux solutions mises en place.*
- Dès lors, le Conseil communal tient à préciser qu'il n'a pas eu à se positionner sur une demande de prendre en charge la moitié de la participation financière, assumée auparavant par La Sonnaz, soit environ CHF 8'000.00, l'autre part de CHF 8'000.00 devant être assumée par la commune de Corminboeuf. Ni le comité de direction ni la commune de Corminboeuf n'ont interpellé la commune de Belfaux avec une proposition dans ce sens.*
- Le Conseil communal fait entière confiance au travail du comité de direction qui œuvre pour le bien et pour l'avenir de la bibliothèque. Il veut et il tient à la pérennité de cette institution qui a été créée sous sa houlette en 1981 déjà. Dès lors, le cas échéant, il se penchera avec intérêt et avec bienveillance sur les interventions du comité et les demandes qu'il lui soumettra.*

Ce qui explique que ces CHF 8'000.00 ne figurent pas dans le budget ».

M. **Marc Lüthi**, vice-syndic, responsable du dicastère des constructions et des bâtiments publics, prend la parole :

SALLE COMMUNALE

« Comme vous le savez, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'analyser les besoins des utilisateurs de la salle communale. Suite au travail effectué et au résultat de celui-ci, Le Conseil communal a donné un mandat d'étude à un architecte afin qu'il nous présente un avant-projet.

Quatre variantes ont été étudiées et actuellement il en reste une qui va être approfondie.

Le résultat de cette étude vous sera présenté lors du premier conseil général de 2019 ».

NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE

« Suite à la mise à l'enquête dudit bâtiment, le dossier a circulé dans tous les services de l'Etat et la grande majorité des préavis ont été favorables. Trois préavis défavorables ont tout de même été émis. Deux sont réglés ou en passe de l'être et nous travaillons afin de trouver une issue favorable au troisième, ce qui devrait arriver après une séance de travail qui est d'ores et déjà agendée au 10 décembre 2018. De plus, des sondages géotechniques complémentaires permettant d'évaluer la masse de terre polluée, seront réalisés les mardis et les mercredis 18 et 19 décembre 2018.

Enfin, un concept de sécurité a été étudié et sera mis en place d'une façon rigide. Aucune personne n'aura accès au chantier. Les enfants n'auront plus accès à leur place de récréation devant l'école, côté village. Il est prévu d'agrandir la place de récréation sur le terrain communal, direction Sur-le-Ru. Le pavillon scolaire du haut sera transféré entre la nouvelle école et la place de basket ».

Mme **Chantal Barras**, Conseillère communale responsable du dicastère de la petite enfance, de la culture et du sport prend la parole :

PETITE ENFANCE

« Comme annoncé lors de la séance du 15.05.2018, la commune a officiellement repris la gestion de l'accueil extrascolaire depuis la rentrée 2018/2019.

Nous avons profité de ce changement pour envoyer un questionnaire aux parents des enfants scolarisés à Belfaux afin de connaître leur avis et de pouvoir améliorer, dans la mesure du possible, la qualité de la prise en charge de leurs enfants.

Le résultat de ce questionnaire ainsi que les remarques, suggestions et éventuelles améliorations figurent dans le dernier flash de novembre.

L'arrivée du nouveau bâtiment scolaire avec ses locaux spacieux prévus pour l'AES répondra à une des demandes principales des parents concernant les locaux actuels qu'ils trouvent peu adaptés, petits et peu lumineux ».

JEUNESSE

« Le 30 novembre, nous avons organisé la traditionnelle réception des nouveaux citoyens. 43 habitants de notre commune ont fêté leurs 18 ans en 2018. Nous avons partagé une soirée avec 7 jeunes du village. Cette soirée s'est déroulée en 3 parties. Une première partie officielle avec la présentation de la commune, de ses autorités ainsi que de son fonctionnement. Une 2ème partie plus récréative s'est déroulée à l'école de musique "les Artistes" de Pierre Angéloz avec atelier "découverte" de la musique. Nous avons ensuite terminé la soirée avec un apéritif dinatoire au sein de l'administration communale. Malgré le peu de participation, la soirée s'est très bien déroulée ».

CULTURE

« Le calendrier de l'Avent proposé par la commission culturelle a ouvert sa première fenêtre ce samedi 1er décembre 2018 avec la traditionnelle fête de la St-Nicolas dans la forêt de Belfaux.

97 enfants accompagnés de leurs parents, ont cheminé dans la nuit à la lueur des lanternes sur un chemin balisé. Petits et grands se sont réjouis de rencontrer St-Nicolas et de boire un thé chaud dans une ambiance conviviale.

La commission culturelle remercie le personnel de l'édilité pour leur disponibilité et leur aide, la jeunesse de Belfaux pour la très bonne collaboration ainsi que tous les autres intervenants.

12 fenêtres sont encore à découvrir dans le village, je vous remercie d'ores et déjà pour vos visites tout au long du mois de décembre. La prochaine fenêtre s'ouvrira le 6 décembre, c'est celle de la commune, magnifiquement préparée par les employés de l'édilité que nous profi-

tons de remercier une nouvelle fois. Le calendrier vous a été envoyé par tout-ménage et est à disposition sur notre site Internet.

Deux chœurs fribourgeois étaient présents à la finale de l'émission CHORUS diffusée le samedi 1er décembre sur la RTS. Le groupe Cake'O'phonie emmené par M. Antoine Krattinger, natif et habitant de notre village, a remporté la finale de ce concours et représentera la Suisse au concours Eurovision des chorales qui se déroulera en août 2019 à Göteborg en Suède. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

L'année touchant à sa fin, je vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année. Merci pour votre attention ».

Mme Mary-Lise Bapst, Conseillère communale responsable du dicastère des affaires sociales, prend à son tour la parole :

GOÛTER MULTICULTUREL

« Bilan du goûter multiculturel organisé par la nouvelle Commission d'Intégration le dimanche 11 novembre dans cette même salle.

Le premier événement s'est déroulé sous la forme d'un goûter multiculturel avec animation musicale par le DJ Fernando et une démonstration de danse avec un groupe de Capoeira.

La publicité s'est faite par le biais du Flash communal et l'impression de flyers distribués avec l'accord de M. Sugnaux à tous les élèves de l'école de Belfaux et le solde par les membres de la commission d'intégration.

Chaque participant était invité à apporter une spécialité culinaire de son pays.

Une vraie réussite pour les organisateurs qui ne s'attendaient pas à un tel succès. En effet, 17 pays étaient représentés avec environ 90 adultes et une ribambelle d'enfants. Tout le monde a joué le jeu en apportant de nombreuses spécialités qui ont rassasié tous les visiteurs.

La Commission d'intégration avait mis à disposition des boissons non alcoolisées mis à part de la bière ainsi qu'une machine à café et thé. Les membres de la Commission avaient confectionné des gâteaux et apporté des chips.

L'ambiance était chaleureuse et les participants en redemandent.

Petit bémol : à notre grand regret, les résidents de La Rosière n'étaient pas présents, car malgré mes deux visites à La Rosière pour expliquer notre action les infos, n'ont pas passé jusque chez les éducateurs responsables de ce week-end !! J'en ai informé le bureau des migrants à Fribourg afin qu'ils rendent attentif leur personnel.

Merci de votre attention ».

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Comme vous le savez, la commune a organisé jeudi dernier un Forum de discussion sur le thème de la Fusion du Grand Fribourg.

Il y avait une quarantaine de personnes présentes, certains membres du Conseil général, un habitant de Corminboeuf. La population a été informée par un tout-ménage, par information lors du dernier Conseil général, dans notre Flash, notre Bulletin communal, et via notre « push ».

Nous avons commencé par une petite explication (pourquoi la commune a demandé à intégrer le périmètre provisoire, nomination des élus, descriptif des groupes de travail, de l'Assemblée, calendrier...) puis la discussion fut libre, les gens répartis autour de 4 tables, les modérateurs étant les 4 membres des groupes de travail de l'Assemblée constitutive, et on a noté : les avantages, les inconvénients, les préoccupations, les propositions.

Les discussions ont été très positives. Les préoccupations sont notamment : une perte de proximité avec les autorités, une perte d'autonomie et la représentativité du village, l'endettement de la ville de Fribourg quant à sa Caisse de pension, que deviendra l'Agglo ? Comment s'organiseront les paroisses, quel numéro postal aura la nouvelle commune... (!!) et bien entendu le taux fiscal.

Quant aux avantages : professionnalisation des services, synergies, infrastructures (par exemple, piscine...), amélioration des transports publics, vision plus globale (notamment par rapport à l'aménagement), développement économique et de l'emploi, pari sur l'avenir, influence plus grande par rapport au canton, à la Confédération, être un pont entre Berne et Lausanne.

Nous avons ensuite prolongé les discussions autour d'un verre de l'amitié. Le Conseil communal pense que cette réunion a été appréciée des participants et va en proposer d'autres l'année prochaine.

Comme déjà annoncé lors du dernier Conseil général, la prochaine Assemblée constitutive aura lieu demain à 19h30 à Granges-Paccot et il y aura notamment un compte-rendu fait par les Présidents des différents Groupes de travail, la création d'un Groupe de travail "Evénement et communication" et une présentation de M. Leonardo Broillet concernant l'héraldique ».

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Budgets 2019

4.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

La Présidente donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**, Conseillère communale responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2019.

Budget de fonctionnement

Résultat

Le budget de fonctionnement que nous vous proposons boucle avec un résultat négatif de CHF 298'907.00 pour un total des charges de CHF 13'271'076.00 et des produits de CHF 12'972'169.00. Soit une augmentation du budget de 4,2 % par rapport au budget 2018. Le déficit prévu est de l'ordre de 2,25 %.

Finances et impôts (revenus)

Pour l'évolution de l'impôt, nous avons suivi les prévisions que le canton nous a fournies. L'augmentation prévue par rapport au budget 2018 est de l'ordre de 5,10 %. Le budget des impôts se monte à CHF 11'238'000.00. L'estimation cantonale prévoit en 2019 une augmentation de 6,1 % sur les revenus et de 2,3 % sur la fortune.

Répartition des charges par dicastère

11,52 %	administration
2,11 %	ordre public
35,23 %	enseignement et formation
3,12 %	culture et loisirs
9,19 %	santé
14,47 %	social
6,53 %	transports et communications
9,83 %	aménagement
0,37 %	économie
7,63 %	finances et impôts

Charges liées

Les charges liées correspondent à 55,50 % par rapport aux charges totales.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à CHF 187'819.00.

Dette

La dette probable au 31.12.2019 est de CHF 13'987'501.00.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2019 et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Madame Jacqueline Gury-Racine et Monsieur Patrick Wider lors de sa séance du 15 novembre 2018. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le Conseil communal a prévu un résultat négatif de CHF 298'907.00 sur le budget de fonctionnement 2019. Ce déficit prévu représente 2,25 % des charges.

D'une manière générale, le budget de fonctionnement 2019 prévoit une augmentation des charges et des revenus de 4,2 % pour atteindre CHF 13'271'076.00 et CHF 12'735'341.00 respectivement. Les charges liées au Canton (compte 351) ainsi que les charges liées aux communes et associations de communes – Agglo incluse – (compte 352) ont à nouveau augmenté (+ 1,65 %) pour atteindre CHF 7'365'365.00. Pour certains comptes, l'augmentation des charges budgétées est considérable : par exemple, une augmentation de plus de 30 % est prévue pour le compte relatif à la "part au service d'ambulance", une augmentation de l'ordre de 18 % est prévue pour le compte relatif à la "part à l'aide matérielle LASoc" et une augmentation d'environ 20 % est budgétée pour le compte relatif aux "transports et mobilité (Agglo)". Ces charges liées représentent une part toujours aussi importante des charges totales (actuellement environ 55,5 %). Cette situation est toujours aussi inquiétante, car elle limite la marge de manœuvre de la Commune de Belfaux.

La commission financière réitère sa demande aux délégués de la commune auprès des diverses associations de communes (Agglo incluse) d'expliquer l'évolution des coûts en temps opportun.

La commission financière salue la proposition du Conseil communal qui, sur recommandation de l'organe de révision, a porté à CHF 100'000.00 (c'est-à-dire doublé) la "provision sur débiteurs douteux".

La capacité d'autofinancement 2019 en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 1,69 %) – s'élève à CHF 187'819.00 (après déduction du déficit prévu).

La commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir aux comptes 2019 un résultat équilibré.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2019.

Pour la commission financière Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode** pour le groupe PDC-Belfaux Futuro prend la parole :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro remercie le Conseil communal et son administration pour l'important travail accompli et la tenue rigoureuse des comptes ».

M. **Jean-Pierre Frésard** pour le PS-PCS Ouverture :

« Au nom du groupe PS-PCS Ouverture, je remercie le Conseil communal pour le travail de présentation de ce budget.

Nous souhaiterions tout de même émettre une remarque :

C'est le 4^{ème} budget que j'analyse depuis que je suis au Conseil général et c'est la 4^{ème} fois que nous faisons la même observation : nous souhaiterions beaucoup plus d'information, c'est-à-dire des notes de bas de page, concernant les chiffres présentés. Nous aimerions des notes lorsqu'il y a des reports d'investissement, des variations importantes d'une année à l'autre, de nouveaux montants qui apparaissent, des intitulés de comptes imprécis, etc... Nous aimerions que les auteurs du budget se mettent à la place de ceux qui vont le lire. Lors de l'analyse de ce budget, une bonne vingtaine de questions ont été posées en séance de commission aux représentants des finances. Nous pensons qu'en préparant leur séance, les membres du Conseil général se posent les mêmes questions que nous et que des explications leur faciliteraient la lecture.

Nous prions donc instamment le Conseil communal de prendre bonne note de notre requête. Il est par exemple possible de s'inspirer de la manière de faire pour le budget du canton.

Je vous remercie ».

La Présidente clôt la discussion générale.

4.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement

La Présidente donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine** pour la présentation détaillée du budget de fonctionnement 2019, chapitre par chapitre, sous forme de graphiques, au beamer.

0. Administration
1. Ordre public
2. Enseignement et Formation
3. Culte, culture et loisirs
4. Santé
5. Affaires sociales
6. Transports et communications
7. Protection et aménagement de l'environnement
8. Economie
9. Finances et Impôts

1. Ordre public

M. **Dominique Stohr** précise que les graphiques présentés correspondent aux charges, sans tenir compte des recettes.

3. Culture et loisirs

Mme **Solange Berset** intervient concernant le centre de charges culture no 30352.0 Part à la bibliothèque régionale.

« Mon attention a été attirée, suite au tout ménage reçu du comité de la bibliothèque pour demander un don : il était précisé que l'établissement du budget était difficile, après le départ de La Sonnaz, malgré les subventions annuelles des communes de Belfaux et Corminboeuf, de la Paroisse et de la Loterie Romande. Le comité cherche des solutions pour faire vivre la bibliothèque. J'ai été très interpellée par le ton que je considère comme inquiétant.

En allant plus loin dans mes recherches, j'apprends que la bibliothèque est ou sera fermée deux matins - mardi et mercredi - et que les bibliothécaires se sont vues réduire leurs heures de travail. Je suis passée à la bibliothèque et tout ceci m'a été confirmé par la bibliothécaire présente.

C'est très clairement pour moi le début d'un démantèlement de la bibliothèque qui est un fleuron de notre commune.

Depuis sa création en 1981, la bibliothèque est au service des enfants et de la population. Il a fallu toute la ténacité et l'engagement de plusieurs personnes pour qu'elle devienne au fil des

années une institution incontournable au service, je le répète des enfants et de la population de la paroisse.

Son développement réjouissant est dû à l'engagement, à la volonté et au travail des bibliothécaires, mais bien sûr au comité qui doit prendre les décisions pour assurer son avenir.

Or, fermer deux matins l'accès à la bibliothèque signifie que des classes qui allaient chaque semaine ne peuvent s'y rendre que tous les 15 jours. Lorsque l'on réduit les heures des bibliothécaires, c'est la preuve que le travail ne peut plus être fait de manière satisfaisante, car c'est bien aux bibliothécaires qu'il appartient d'accompagner les enfants dans leurs choix, de leur présenter les nouveautés et de les intéresser, bien sûr avec l'appui des enseignants. Mais ces deux éléments, réduction d'horaire alors que la population augmente et réduction des heures de travail m'interpellent pour l'avenir de notre bibliothèque.

Nous devons tous nous impliquer afin que la découverte de la lecture soit accessible le plus possible aux enfants afin de leur faire découvrir ce merveilleux moment de connaissance, de découverte, d'échange et de dialogue. Le livre est ouvert sur le monde, ouvert au monde et c'est un atout majeur du rayonnement culturel et nous devons tout mettre en œuvre afin qu'il le reste.

Et si la bibliothèque de Belfaux est un lieu culturel familier et de proximité, où bien sûr on vient emprunter des livres, c'est aussi un lieu qui doit rester vivant avec des expositions et des animations diverses. J'ai appris également qu'il n'y avait plus de commission d'animation de la bibliothèque.

Comme l'a rappelé Mme la Syndique, je pense que le fait d'être en association de communes devrait peut-être être revu.

Je peux comprendre qu'avec CHF 16'000.00 de moins, c'est difficile de boucler un budget.

Mme la Syndique a dit au début de la séance que chacune des communes Corminboeuf et Belfaux avaient accepté un déficit CHF 3'000.00 chacune, soit CHF 6'000.00 pour 2019.

La bibliothèque doit donc fonctionner, malgré cette prise en charge de déficit, avec un manque de revenu d'environ CHF 10'000.00.

Aussi, je propose que le Conseil général montre son soutien au développement et au rayonnement de la bibliothèque de notre commune en lui accordant un montant supplémentaire, qui permettrait à la bibliothèque de poursuivre son essor, sans réduction d'horaires et sans réductions d'heures des bibliothécaires.

Le Conseil communal nous a présenté un budget et il ne peut plus le modifier, cependant le Conseil général peut le faire, mais il doit proposer des modifications.

Il s'agit donc d'un choix stratégique : voulons-nous soutenir notre bibliothèque de proximité afin qu'elle poursuive son rayonnement au service des enfants et de la population qui augmente ? Je suis préoccupée en tant que citoyenne et cette préoccupation est certainement partagée par toutes les personnes qui se sont tellement engagées pour la bibliothèque.

Comme nous devons proposer une compensation dans le cadre du budget, je propose donc que les montants prévus au budget 2019 :

Centre de charge 30.352.3, part aux frais des bains de la Motta CHF 6'700.00 ainsi que le montant de CHF 3'340.00 prévu au centre de charges 40.352.2, dispositif sanitaire en cas de catastrophe (qui est déjà réparti sous les centres de charges du domaine de la santé) soient utilisés pour augmenter le centre de charges 30.352.0 part à la bibliothèque régionale de CHF 50'000.00 à CHF 58'000.00 pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Je vous remercie de soutenir cette proposition ».

La Présidente ouvre la discussion au sujet de la proposition de Mme Solange Berset.

M. Roger Descloux relève qu'avec un Cercle scolaire en moins, il est logique que cela amène une diminution des fréquentations, soit des heures d'ouverture et des frais. D'autant plus, si le nombre d'utilisateurs diminue.

M. **Jean-Paul Meyer** se rallie aux propos de M. Roger Descloux qui estime qu'il y a une certaine logique d'essayer de diminuer les frais si le nombre d'utilisateurs diminue. Il suggère de suivre la proposition du Conseil communal, au moins pendant une année et de tirer ensuite un bilan.

M. **Christophe Thode** se questionne sur l'urgence de voter une telle proposition ce soir. Il regrette de devoir perdre les CHF 6'000.00 dédiés à la Motta. Il est pour lui important de soutenir cette structure. Il précise également que des cartons de livres sont mis à disposition des classes. La sélection des livres est faite par la bibliothécaire. Les classes ont la possibilité de se rendre à la bibliothèque tous les 15 jours. De plus, il n'a pas le sentiment que l'on va vers le démantèlement de la bibliothèque.

M. **Emmanuel Ducotterd** propose qu'en fonction du résultat de l'année 2019, une part plus importante du déficit soit prise en charge selon le résultat des comptes de la bibliothèque. Ainsi, s'il y a un déficit, le montant pourrait être ajouté à l'exercice 2019 au lieu de l'introduire dans le budget 2019.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une contre-proposition.

Mme **Solange Berset** insiste sur le fait que de fermer et de diminuer les heures d'ouverture est une perte de substance importante. Cependant, sur le fond, elle n'est pas contre de soutenir les bains de la Motta en versant une subvention. Mme Solange Berset se rallie à la contre-proposition de M. Ducotterd.

Après confirmation de Mme Solange Berset qu'elle accepte la contre-proposition de M. Ducotterd la Présidente ouvre la discussion.

M. **Roger Descloux** relève que la commune ne pourra pas prendre en charge des déficits incommensurables.

M. **Jean-Paul Meyer** demande si M. Ducotterd a prévu un montant maximum.

M. **Emmanuel Ducotterd** lui répond dans la négative. En effet, pour se prononcer, il devrait disposer des comptes de la bibliothèque. Il propose une prise en charge d'un montant de CHF 5'000.00 pour la commune de Belfaux. Cependant, il pense que ce montant pourrait être fixé en fonction du résultat des comptes.

La Présidente soumet la proposition sans la limite de montant sachant que celle-ci pourrait être fixée en fonction des comptes de la bibliothèque.

M. **Roland Schmutz** demande qui fixe la limite du montant pris en charge par la commune.

M. **Emmanuel Ducotterd** propose une limite à CHF 5'000.00.

Dès lors, la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition de M. Ducotterd, à savoir :

Pour autant que les comptes 2018 de la commune le permettent, de prendre en compte le déficit de la bibliothèque jusqu'à un maximum de CHF 5'000.00.

La proposition de M. Emmanuel Ducotterd est acceptée par 28 oui et 1 abstention.

La Présidente donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine** pour la suite de la présentation.

7. Protection et aménagement de l'environnement

M. **Jean-Pierre Frésard** intervient concernant le centre de charges no 72.313.0 ordures ménagères, projet d'installation de caméras de surveillance à la déchetterie.

Il demande si le Conseil communal a des chiffres à présenter concernant les infractions. Il propose de faire des statistiques préalables afin de situer le problème. Si des caméras sont installées, il se questionne au sujet du temps que cela prendra au personnel pour visionner les enregistrements et si celui-ci aura le « temps matériel » pour effectuer ces contrôles.

Mme **Linda Giunta Corbino** prend la parole :

« Depuis ces deux dernières années, le responsable de la déchetterie constate des dépôts réguliers devant les grillages de cette dernière. Malheureusement, il ne s'agit pas simplement de déchets de petits volumes, mais aussi des objets tels que meubles, sofas, pneus et bien d'autres. Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu identifier les auteurs de ces dépôts.

En collaboration avec le groupe de travail de la déchetterie, nous allons donc faire un inventaire sur 6 mois en 2019 afin de chiffrer le montant que nous coûtent ces déchets.

De plus, en avril dernier, un broyeur de l'entreprise qui s'occupe des déchets verts a été endommagé par du métal et a causé des dégâts d'une valeur de CHF 7'000.00. La commune de Belfaux a dû prendre en charge une franchise de CHF 1'000.00, raison pour laquelle nous avons demandé un devis pour la pose d'une vidéo surveillance ».

M. **Roland Schmutz** demande si des caméras peuvent être installées sur un site sans avoir de règlement adéquat.

Mme **Linda Giunta Corbino** lui répond qu'un règlement devra être rédigé. Il va sans dire que la pose de ces caméras respectera les exigences légales.

M. **Roland Schmutz** se demande si une autorisation de la Préfecture doit être demandée.

Mme **Solange Berset** informe qu'une mise à l'enquête doit être faite.

Mme **Andréa Felder** fait remarquer que la mise en place de caméras pourrait inciter les personnes à déposer leurs déchets dans la forêt.

M. **Christophe Thode** demande si la commission a la ferme intention de poser des caméras.

Mme **Linda Giunta Corbino** lui répond que la décision définitive n'a pas été prise.

Il n'y a pas d'autres questions à ce sujet et Mme **Jacqueline Gury Racine** reprend la parole pour la suite de la présentation.

4.3 Budget d'investissements

a) Installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal *(message no 69)*

La Présidente donne la parole à M. **Marc Lüthi** qui informe que le Conseil communal examinera trois offres pour se déterminer sur le choix du prestataire et qu'une demande de subvention sera adressée à la Loterie romande. Il insiste sur le fait que le système d'arrosage actuel est désuet.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris connaissance de la liste des nouveaux investissements.

La somme des investissements qui vont être soumis au vote s'élève à CHF 266'000.00. La charge financière liée à ces nouveaux investissements s'élève à CHF 21'000.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes.

Installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal

La charge financière annuelle liée au montant de CHF 80'000.00 s'élève à CHF 4'000.00 pour la première année (soit 4 % du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1 % du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal.

Toutefois, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger à la société la moins chère.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 80'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. Christophe Thode prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro approuve cette installation qui optimisera l'usage de l'eau, voire permettra d'en économiser. De plus, cette dépense est dans l'intérêt général puisque nombreux sont les usagers du terrain de football qui bénéficieront de cette mesure. Il vous invite dès lors à approuver cet objet ».

Mme Véronique Rebetz prend la parole pour le groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture se réjouit de la proposition d'investissement pour l'installation d'un arrosage automatique du terrain de foot.

En effet, il nous semble important que notre commune soutienne nos clubs sportifs et leurs infrastructures. Investir pour le sport, c'est aussi investir pour la jeunesse.

Dès lors, nous acceptons bien volontiers cet investissement, merci ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 80'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 29 voix.

b) Pose d'un éclairage public sur la route de la Sonnaz (message no 70)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Gabriel Litzistorf se tient à disposition pour toute question.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 36'000.00 s'élève à CHF 1'800.00 pour la première année (soit 4 % du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1 % du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 36'000.00 pour la pose d'un éclairage public sur la Route de la Sonnaz.

Toutefois, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger à la société la moins chère.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 36'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. Christophe Thode prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro accepte cette demande de crédit et vous invite à faire de même. Ces luminaires amélioreront considérablement le confort d'utilisation et la sécurité pour les piétons, de plus en plus nombreux depuis le déplacement de l'arrêt de bus, tout en ayant un impact limité sur la consommation énergétique et la pollution lumineuse. Le groupe remercie le Conseil communal pour son souci constant apporté à la qualité de vie des belfagiennes et des belfagiens ».

M. Jean-Pierre Frésard prend la parole pour le groupe PS-PCS Ouverture :

« Nous avons pris bonne note du message du Conseil communal. Nous nous demandons cependant si l'installation proposée n'est pas surdimensionnée. En effet, si l'éclairage s'élève à

100% pendant 3 minutes à chaque passage de voitures, vélos, vélomoteurs, piétons, petits animaux, les périodes de plein éclairage risquent d'être longs. Est-ce vraiment économique ? A-t-on étudié d'autres variantes ? Eclairage à mi-hauteur ou plus bas, espacement des mâts ? D'autres offres ont-elles été demandées ? Nous souhaitons que le Conseil communal approfondisse la réflexion avant de se lancer dans les travaux. Je vous remercie ».

M. **Georges Baechler** se demande si le bétail pourrait faire déclencher le détecteur de lumière.

M. **Gabriel Litzistorf** l'informe que les lumières restent allumées en permanence avec une baisse de tension. L'intensité des lumières est dès lors augmentée au passage des véhicules ou piétons. Les animaux à 30 ou 50 cm du sol, tels que renards, chats, etc... n'auront pas d'impact sur le système. Il précise également que les détecteurs seront posés du côté de la route.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 36'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 21 oui et 8 abstentions.

c) Etudes préliminaires de la « porte d'entrée du village » côté Grolley et du concept de la route de Lossy *(message no 71)*

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Gabriel Litzistorf se tient à disposition pour toute question.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 70'000.00 s'élève à CHF 11'200.00 pour la première année (soit 15 % du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1 % du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 70'000.00 pour les études préliminaires de la "porte d'entrée du village" côté Grolley et du concept de la Route de Lossy.

Toutefois, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger à la société la moins chère.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 70'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Roland Schmutz** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Ces études préliminaires devraient aussi jeter les bases d'une participation financière future des propriétaires qui occasionnent ces études et les mesures ultérieures qui seront exécutées.

En ce qui concerne la porte d'entrée direction Grolley, il serait bon de profiter de cette étude pour définir si une liaison piétonnière avec Grolley serait une option à envisager, même pour une réalisation plus éloignée dans le temps ».

M. **Christophe Thode** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro accepte cette demande de crédit. Gouverner, c'est prévoir. Or cette étude permettra d'anticiper avec sagesse les besoins à court et moyen termes de notre commune (par exemple la possibilité de faire passer en "mesure A" certains projets d'aménagement routier à intégrer au futur PA4). Le groupe remercie le Conseil communal pour sa prévoyance et vous invite dès lors à accepter ce crédit ».

Mme **Solange Berset** prend la parole, elle précise qu'elle intervient comme utilisatrice d'une source d'eau située à proximité de l'ouvrage concerné :

« Je suis favorable à cet investissement : Etudes préliminaires de la "porte d'entrée du village" côté Grolley.

Il y a, à proximité de l'endroit où devront se faire les travaux, une source d'eau et j'utilise cette eau.

Ma demande est de prévoir, dans le cadre de l'étude, une sécurisation raisonnable des zones S2 et S3 de la source le long de la route cantonale. Cette source dessert plus de 30 habitations et touche de nombreux citoyens.

Suite à une étude du cadastre des risques, faite par le bureau GEOTEST, et au cours suivi par le propriétaire de la source comme surveillant de réseau d'eau, la problématique de ce réseau a été étudiée.

Il ressort qu'au vu de la petite taille du réseau d'eau, qu'au vu de l'inclinaison de la route déjà favorable à un ruissellement contraire à la source, certains travaux pourraient se faire en même temps que la porte d'entrée du village.

Je demande au Conseil communal d'étudier la meilleure façon de sécuriser ce secteur. Les infrastructures suivantes devraient être réalisées :

- 1. Pause d'un boudin en asphalte, suffisamment gros, pour éviter tout écoulement de la route vers la zone concernée (pollutions par des liquides)*
- 2. Pause d'une barrière de sécurité le long de la zone 2 voire 3 (accidents, sortie de route de véhicules)*
- 3. Pause d'un panneau indicateur de danger « Zone de sources" (ralentisseurs)*

Je remercie d'avance le Conseil communal pour la sécurisation de ce secteur ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 70'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 29 oui.

d) Construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires, demande de crédit complémentaire *(message no 72)*

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 80'000.00 s'élève à CHF 4'000.00 pour la première année (soit 4 % du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1 % du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires.

Toutefois, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger à la société la moins chère.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 80'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. Christophe Thode pour le groupe PDC-Belfaux Futuro prend la parole :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro est conscient de la nécessité de régulariser au plus vite la situation afin de ne pas mettre notre commune en porte-à-faux avec les exigences de l'ECAB et des autres services cantonaux. Il accepte la demande de crédit complémentaire et vous propose de faire de même ».

Mme Véronique Rebetez prend la parole pour le groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture accepte l'investissement pour le collecteur d'eau claire bâtiment scolaire ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité par 29 oui.

4.4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote final les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 sont acceptés à l'unanimité par 29 voix.

5. Plan financier de la période 2019 – 2023, préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à Mme Gury Racine pour un complément d'information.

« Le plan financier que nous vous présentons reflète la situation actuelle et envisage le futur à moyen et long terme pour une période de 5 ans. Il est revu chaque année. Les chiffres mentionnés relèvent de la planification financière : l'estimation, les besoins, l'évolution de la population et les différentes incidences des projets de la commune. Trois investissements particuliers sont pris en considération dans ce plan financier : la construction du bâtiment de la Petite enfance, l'amélioration de la salle communale, l'achat de l'arsenal repoussé en 2022. A noter que la commune n'a pas pris en considération la construction du futur CO étant donné que nous ne savons pas si cette construction sera réalisée à Belfaux ».

La Présidente donne la parole à **M. Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris connaissance du plan financier de la période administrative 2019 – 2023 mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans sur la base des comptes 2017, du budget 2019 et des informations actualisées concernant les investissements projetés.

L'actualisation porte principalement sur :

- *la construction du bâtiment de la petite enfance (dès 2019) ;*
- *l'amélioration de la salle communale (révision du budget qui passe de CHF 200'000.00 à CHF 480'000.00 et report de l'investissement à 2020) ;*
- *le report d'une année de plusieurs investissements.*

La planification financière annonce des jours plutôt difficiles. En effet, en 2023, les charges dépasseraient les produits de 4,96 %, soit de presque 5 %. Pour rappel, la loi sur les communes en vigueur actuellement (art. 87 al. 3 LCo) stipule que, lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit procéder à des mesures d'économies et/ou à une hausse du taux d'impôt pour rééquilibrer le budget de fonctionnement. Toutefois, une nouvelle loi régissant les finances communales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 : la nouvelle loi "MCH2" (Modèle Comptable Harmonisé de 2^e génération). Mais, les critères d'application de cette nouvelle loi n'étant pas encore définis précisément, aucune projection concrète concernant les conséquences de l'introduction de ladite loi sur la situation financière

de la Commune de Belfaux à l'horizon 2023 ne peut être faite à ce jour. Quoi qu'il en soit, la situation financière de la Commune à l'horizon 2023 est à surveiller.

La commission financière tient aussi à rappeler qu'une mise à jour du plan financier devra obligatoirement être effectuée si Belfaux devait accueillir le nouveau Cycle d'Orientation (CO). En effet, les montants liés au projet de construction d'un nouveau CO – pour lequel notre Commune prépare son dossier de candidature – ne sont pas encore intégrés dans la version actuelle du plan financier de la période administrative 2019 – 2023.

De ce fait, la commission financière réitère sa demande au Conseil communal de bien reconsidérer et prioriser chaque investissement avant de le proposer.

En ce qui concerne l'évolution de la dette communale, la commission financière prie le Conseil communal de mettre à jour ses prévisions, d'une part en se basant sur la dette probable au 31 décembre 2018 (et non sur la dette effective au 31 décembre 2017) et, d'autre part en tenant compte de la dette et des dépenses et recettes d'investissement liées au bâtiment de la Petite Enfance.

Pour la commission financière Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode** pour le groupe PDC-Belfaux Futuro prend la parole :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro remercie le Conseil communal et la commission financière pour leur excellent travail, indispensable à la bonne gestion des ressources communales ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Mme **Jacqueline Gury Racine** remercie le personnel de l'administration communale, ses collègues du Conseil communal pour la réalisation de ce budget et de ce plan financier. Elle prend note de la demande d'amélioration de la présentation des chiffres pour l'année prochaine.

6. **Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal** (message no 73)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Christophe Thode** qui prend la parole en tant que rapporteur de la commission des naturalisations.

« Sur une proposition du bureau du Conseil général, la commission des naturalisations, dont je suis membre, me charge de vous transmettre ces quelques mots.

Le règlement qui vous est soumis ce soir est adapté d'un règlement type rédigé par le canton.

Du coup, votre commission des naturalisations n'a pas eu d'amendements à proposer, pour l'essentiel.

Elle aurait toutefois souhaité modifier l'art. 10 concernant le nombre de membres de la commission des naturalisations en proposant une fourchette, optimale selon nous, de 5 à 7 membres.

En effet, celle-ci présente plusieurs avantages pour l'efficacité et le bon fonctionnement de notre commission.

Nous espérons que ce texte vous aura convaincu et que vous lui ferez bon accueil en l'acceptant ce soir ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Jean-Paul Meyer** pour le groupe Arc-en-Ciel prend la parole :

« Notre règlement du Conseil général stipule que la commission des naturalisations est composée de 5 à 11 membres. Nous ne pouvons pas avoir deux règlements communaux, donc de même niveau, qui se contredisent. Le fait d'avoir dans le règlement une fourchette de

5 à 11 ne change rien dans la pratique : il suffit de maintenir le fonctionnement actuel avec 6 membres plus la représentante du Conseil communal ».

Mme **Andréa Wassmer** prend la parole pour le groupe PS-PCS Ouverture :

« Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt : je suis présidente de la commission des naturalisations du Grand Conseil.

Le groupe PS-PCS Ouverture a pris connaissance avec satisfaction du projet de règlement sur le droit de cité communal.

Ce projet de règlement répond pleinement aux exigences requises pour la mise en application au niveau communal de la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Cependant, notre groupe, comme la commission des naturalisations de Belfaux qui a été consultée pour préparer ce projet de règlement, trouve que les membres de cette commission ne devraient pas dépasser le nombre de 7.

Aussi nous proposons un amendement à l'article 10 pour en demander la modification aux alinéas 1 et 2.

J'y reviendrai tout à l'heure lors de la lecture détaillée des articles ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente ouvre la discussion de détail, article après article.

Art. 10 : Désignation et composition

Proposition d'amendement demandé par le groupe PS-PCS Ouverture et M. Christophe Thode.

La Présidente donne la parole à Mme **Andréa Wassmer** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

« Ces amendements sont demandés par le groupe socialiste et ouverture ainsi que par M. Christophe Thode, membre de la commission communale des naturalisations.

Plusieurs raisons nous poussent à proposer que la commission communale des naturalisations ne comprenne pas plus de 7 membres.

Pour information, actuellement la commission comprend 6 membres élus.

Un des critères d'importance dont il faut tenir compte est que le nombre des membres de cette commission doit permettre une bonne représentation des groupes politiques de la commune. Actuellement c'est le cas, les groupes politiques sont représentés équitablement.

À notre avis il n'est donc pas nécessaire d'y ajouter encore deux personnes.

Vous le savez, d'ailleurs, il n'est pas aisé pour les partis de trouver du monde pour les représenter dans les diverses instances et commissions communales.

D'autre part, l'expérience de la commission des naturalisations de notre commune montre que pour recevoir les candidats et candidates à la naturalisation lors des auditions et lorsqu'il s'agit d'échanger et de débattre pour prendre des décisions, le nombre actuel des membres convient tout à fait. Il permet d'avoir des discussions constructives sans passer trop de temps.

De plus, conformément à l'alinéa 3 de ce même article 10 peut s'ajouter au nombre des membres élus un conseiller ou une conseillère communale (sans droit de vote) dans le cas où aucun membre du Conseil communal n'a été élu à la commission. C'est le cas à la commission de Belfaux. Mme Linda Corbino représente le Conseil communal au sein de cette commission. Sans oublier la présence de la secrétaire. Les candidates et candidats se présentent donc devant 8 personnes. Un nombre de personnes présentes déjà considérable.

Pour les raisons évoquées nous vous invitons à accepter les amendements à aux al. 1 et 2 de l'art. 10. Je vous remercie de votre attention ».

M. **Dominique Stohr** se demande si le Conseil général peut voter ce nouveau règlement alors que son règlement stipule, à son article 27 al. 1, que la commission des naturalisations est

composée de 5 à 11 membres. Ces deux règlements (Conseil général et règlement sur le droit de cité) devraient être uniformisés.

M. Roland Schmutz précise que le Conseil général fixe le nombre de représentants à la commission des naturalisations en début de législature. Lors de la prochaine législation, il n'y aura dès lors aucun problème de fixer la commission à 7 membres. A son avis, le règlement du Conseil général doit être respecté.

M. Christophe Thode se rallie aux propositions de M. Jean-Paul Meyer et de M. Schmutz. Ce sujet pourra peut-être être rediscuté lors de la prochaine législature.

M. Jean-Paul Meyer précise que le but n'est pas d'augmenter le nombre de membres pour cette commission, mais de laisser cette possibilité ouverte. Il insiste sur le fait que la composition de la commission ne peut pas être fixée différemment dans les deux règlements. Si ces chiffres doivent être modifiés, ils le seront lors de la prochaine législature.

La Présidente donne lecture des articles :

Règlement du Conseil général, Art. 27 Commission des naturalisations

¹ La commission des naturalisations est composée de 5 à 11 membres.

Règlement actuellement en vigueur sur les naturalisations, Art. 8 Désignation et nombre de membres

² La Commission communale des naturalisations comprend cinq membres choisis parmi les citoyens actifs de la commune ou les membres du Conseil général.

Mme Solange Berset rappelle que l'article du règlement du Conseil général laisse une appréciation au sens large du terme. Cela veut dire que l'on a à l'intérieur du nombre de membres, entre 5 et 11, toute latitude pour décider en fonction des commissions et de la représentativité que l'on souhaite de changer le nombre. Pour Mme Berset, il n'y a pas de problème à changer ce nombre. Le règlement actuel mentionne 5 membres. Le règlement du Conseil général mentionne 5 à 11 membres pour permettre, en cas de demandes, d'augmenter les représentations, ceci afin que chaque groupe puisse être intégré.

M. Jean-Paul Meyer n'est pas d'accord avec l'interprétation de Mme Solange Berset. En effet, s'il s'agissait, dans les généralités sur les commissions de dire que la composition est de 5 à 11 membres, il comprendrait que le Conseil général fixe, pour la commission des naturalisations, un chiffre différent. Dans le cas présent, il s'agit deux fois de la même commission. Dès lors, la composition de la commission des naturalisations ne peut pas être différente d'un règlement à l'autre.

M. Frédéric Oberson demande si le Conseil général peut, ce soir, voter les amendements pour le règlement sur le droit de cité et voter la modification du Règlement du Conseil général en ayant des chiffres identiques pour les deux règlements.

M. Jean-Paul Bossy propose que pour être en conformité avec le règlement du Conseil général, la composition de la commission soit de 5 à 11 membres. Le Conseil général décide de la composition de la commission au début de chaque législature.

M. Roland Schmutz fait remarquer que la modification du règlement du Conseil général n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Rose-Marie Probst se rallie aux remarques de M. Jean-Paul Meyer et de M. Jean-Paul Bossy. En effet, le règlement du Conseil général donne la possibilité en début de législature de se déterminer sur le nombre de représentants concernant la composition de sa commission des naturalisations.

M. Dominique Stohr propose, pour le règlement sur le droit de cité, à l'article 10, de supprimer le nombre et de mentionner le renvoi au règlement du Conseil général, art. 27. Il est inutile de définir plusieurs fois la même chose dans différents règlements.

Mme Andréa Wassmer insiste sur le fait que le règlement sur le droit de cité doit se baser sur la loi avant de se baser sur le règlement du Conseil général. Il se trouve que dans la loi, on peut aller de 5 à 11 membres. Le règlement sur le droit de cité doit correspondre à la loi avant toute chose. Etant donné que la commission actuelle des naturalisations fonctionne à 6

membres, elle ne voit pas pour quelle raison le nouveau règlement de pourrait pas faire mention de 5 à 7 membres.

M. **Frédéric Oberson** relève que le règlement sur le droit de cité avait été envoyé au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil pour préavis. Il faisait alors mention que la composition de la commission était de 5 à 11 membres. Le préavis de SAINEF demandait que la commission soit composée de 5 à 9 membres. Il pense que si l'on ne fait pas mention d'un nombre de membres dans le règlement, celui-ci risque de ne pas être approuvé.

La Présidente précise les modalités du vote :

- 1) entier du règlement proposé par le Conseil communal
- 2) amendement de Mme Andréa Wassmer
- 3) amendement de M. Dominique Stohr

La Présidente informe que si le règlement proposé par le Conseil communal est accepté à la majorité, les amendements ne seront pas soumis au vote du Conseil général.

M. **Christophe Thode** relève qu'un autre amendement a également été proposé, à savoir que la composition de la commission soit mentionnée, de manière identique, dans les deux règlements, soit de 5 à 11 membres.

M. **Jean-Pierre Frésard** informe que le règlement du Conseil général donne une règle de fonctionnement qui est relativement large, 5 à 11 membres. Etant donné que le règlement sur le droit de cité propose 5 à 7 membres, il ne voit pas le sens de faire débat sur tous les aspects légaux de cette question.

Pour M. **Jean-Paul Bossy**, il n'est pas question de changer la composition de cette commission. La nouvelle composition de cette commission sera décidée lors de la prochaine législature. Il insiste sur le fait que les articles traitant le nombre de représentants dans la commission doivent être identiques dans les deux règlements.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente continue de passer en revue les articles suivants qui ne suscitent aucune remarque.

La Présidente rappelle la procédure de vote et soumet le règlement sur le droit de cité communal au vote du Conseil général :

1) Règlement sur le droit de cité communal tel que proposé par le Conseil communal

Le règlement proposé par le Conseil communal est refusé par 26 non, 2 oui et une abstention.

2) Règlement avec la proposition d'amendement à l'article 10 al. 1 et 2 de Mme Andréa Wassmer qui est de modifier la composition de 5 à 7 membres

La proposition d'amendement de Mme Andréa Wassmer est refusée par 18 non, 11 oui.

3) Règlement avec la proposition d'amendement de M. Dominique Stohr qui est de supprimer le nombre tel qu'indiqué de 5 à 9 membres à l'alinéa 1 et 2 en mentionnant le renvoi au règlement du Conseil général

La proposition d'amendement de M. Dominique Stohr est refusée par 27 non, 1 oui et une abstention.

4) Règlement avec la proposition d'amendement de M. Frédéric Oberson qui est d'uniformiser les deux règlements, soit de 5 à 11 membres à l'Art. 10 alinéas 1 et 2

La proposition d'amendement de M. Frédéric Oberson est acceptée par 20 oui, 4 non et 5 abstentions.

7. Propositions

La Présidente demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux propositions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 12, déposée le 16.05.2016 par M. Dominique Corpataux du groupe BDC-Belfaux Futuro et Mme Solange Berset du groupe PS-PCS Ouverture :

Il a été demandé au Conseil communal d'intervenir auprès des services concernés de l'Etat afin qu'il traite l'Ecole Libre Publique de Fribourg de manière identique aux autres cercles scolaires de langue allemande et qu'il réduise la participation aux frais des communes à un montant maximum de CHF 1'000.00 et non de CHF 4'500.00.

Mme **Muriel Frésard** rappelle que cette proposition a été faite lors du Conseil général qui refusait l'acceptation du Règlement scolaire. Entre-temps et après recours des parents concernés par les articles fixant les montants facturables, après décision de la Préfecture de rejeter ces recours, le Conseil général a accepté le 15 mai 2018 le Règlement scolaire.

Par rapport à la proposition émise, le Conseil communal suit les derniers développements concernant l'ELPF et son statut, mais pense que les principaux artisans de ces modifications sont la Direction de cette école. Ces derniers ont entendu, via le Conseil d'Etat, via les communes non conventionnées, qu'ils devaient réfléchir au devenir de leur école, notamment aussi en tenant compte de l'éventuelle fusion du Grand-Fribourg.

Lors de la rencontre entre le Conseil d'Etat et le Copil, le groupe de conseillers communaux de la Fusion du Grand-Fribourg le 13 novembre dernier, la question de l'ELFP a été abordée.

De plus, une motion demandée par M. Nicolas Kolly et M. Benjamin Gasser concernant le « Bilinguisme et changement de cercle scolaire » a été déposée et demande une modification de la loi scolaire.

Les choses avancent, des modifications sont en cours, nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

M. Dominique Corpataux du groupe BDC-Belfaux Futuro et Mme Solange Berset du groupe PS-PCS Ouverture sont satisfaits de la réponse.

Les membres du Conseil général n'ont pas de nouvelles propositions à formuler.

8. Questions

Le Conseil communal n'a pas de réponse à donner aux questions récemment transmises.

Nouvelles questions

La Présidente donne la parole à M. **Gilbert Bapst** de l'Entente villageoise Autafond :

Est-ce que la Commune peut entreprendre des démarches pour diminuer le trafic sur la route d'Autafond ?

« Suite à l'intervention d'un membre de l'Entente Villageoise lors de notre dernière séance, nous nous permettons d'attirer votre attention concernant le trafic sur la route d'Autafond. Le tronçon entre les barrières et M. Paul Bossy vient d'être refait et subventionné par les Améliorations Foncières.

Nous constatons que depuis un certain temps cette route est très utilisée par des camions et des semi-remorques.

Nous remercions d'avance la Commune d'étudier la possibilité d'interdire le passage des camions ou en tout cas de trouver une solution pour diminuer le trafic sur cette route ».

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset** pour le groupe PS-PCS Ouverture :

Accès aux archives communales, quelles sont les règles ?

« Mon mari souhaiterait avoir accès aux archives communales en vue de retrouver des documents concernant la vente de notre maison par la commune.

Après plusieurs téléphones, sans obtenir de réponses, il a écrit au Conseil communal.

Les archives communales doivent être accessibles aux citoyens et un règlement communal peut régler l'accès. Comment sont prévues les choses dans notre commune » ?

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond que cette question a été traitée lors de la dernière séance du Conseil communal. Ces archives peuvent être consultées en présence d'un employé communal. M. Berset recevra une réponse écrite d'ici la fin de la semaine prochaine au plus tard.

Mme **Solange Berset** est satisfaite de cette réponse.

La parole n'étant plus demandée la Présidente clôt le point relatif aux questions.

9. Divers

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr** qui demande des informations concernant l'avancement du projet de construction d'un cycle d'orientation à Belfaux.

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond que le comité de pilotage qui travaille sur l'implantation du CO ne pourra pas rendre sa réponse à l'Assemblée des délégués du mois de décembre et l'a reportée à l'assemblée du mois de mars 2019. Actuellement, trois sites sont en lice, Courtepin, Givisiez et Belfaux. Le comité de pilotage doit se déterminer sur le nombre d'élèves (950 ou 650 élèves). Cette décision déterminera le choix de l'implantation.

La Présidente donne la parole à M. **Georges Baechler** qui informe que la partie se trouvant à ciel ouvert du collecteur des eaux usées des bâtiments du Château du Bois, est équipée d'un tuyau en plastique. Ce tuyau est cassé. Une quarantaine d'appartements seront bientôt disponibles dans ce secteur et généreront une grande quantité d'eaux usées. Il demande que des démarches soient entreprises pour la réparation.

M. **Gabriel Litzistorf** prend note de cette remarque.

La Présidente donne la parole à M. **Roger Descloux** :

« Je tiens à dire toute ma gratitude au Conseil Communal pour avoir procédé à des réfections voir des entretiens en profondeur de plusieurs routes et chemins communaux,

On peut dire que ces routes sont à nouveau dignes de notre commune, sachant que durant ces 10 à 15 dernières années, presque rien n'a été fait ! Pour autant que ma mémoire ne me fasse pas défaut, il me semble que durant la période précitée, on a eu du mal à renouveler la peinture des passages pour piétons !

Alors bravo et merci d'avoir concrétisé ce qu'une grande partie de la population belfagienne attendait ».

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer** qui s'associe aux remerciements de M. Roger Descloux et ajoute un merci particulier pour le biscôme.

Mme **Rose-Marie Probst** remercie toutes les personnes qui œuvrent pour le bien de la commune au sein du Conseil général, particulièrement les membres du bureau et ses collègues du Conseil communal. Elle adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La Présidente donne la parole à M. **Gilles Seiler**, qui demande si d'autres sites dans le village pourraient être retenus pour la construction du CO.

Mme Rose-Marie Probst lui répond que seul le site d'En-La a été retenu.

La Présidente prend la parole :

« Je profite de l'occasion pour vous remercier toutes et tous, membres du Conseil général, membres du Conseil communal et tout le personnel de l'administration communale pour le travail accompli durant cette année.

De plus, je vous remercie pour le climat constructif des séances du Conseil général.

Je vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année ».

La Présidente lève la séance à 21h55 et convie les participants à l'apéritif.

La Présidente


Muriel Besson Gummy



La Secrétaire


Véronique Christan

